

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 17
Quorum : 9
Présents : 9
Pouvoirs : 4

Date de convocation :

13 décembre 2022
Date d'affichage :
29 décembre 2022

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Florence THULLIER, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Louis BENOIST, François BONTE, Claudette LASSELIN, Bruno BOITEL, Chloé TAILLART.

Excusés ayant donné pouvoir : Abdallah MOHAMMED à Florence THULLIER, Christine LUCIDARME à Sonia VALLET, Catherine MILCENT-VION à Louis BENOIST, Fabrice DERON à Chloé TAILLART.

Absents : Fabien POIRET, Virginie HENNING, Christian POIRET, Dominique LAGANA.

Egalement présent : Vincent JAKOBOWSKI

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

En attendant le vote du budget 2023, pour continuer à fonctionner, il est nécessaire d'autoriser Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Pour ce faire, il convient d'ouvrir les crédits (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

25 % de l'investissement du BP 2022 correspond à 1 753 746,31 €.

Montant et affectation des dépenses d'investissement concernées :

1/3

Opération Chapitre	Désignation chapitre	Article	Désignation article	Budget 2022	Montant maximum (25 %)
20	Immobilisations incorporelles			15 000,00	3 750,00
		2051	Concessions et droits similaires	15 000,00	3 750,00
21	Immobilisations corporelles			304 250,91	76 062,73
		2152	Installations de voirie	100 000,00	25 000,00
		2182	Matériel de transport	43 658,60	10 914,65
		2183	Matériel bureau et informatique	35 880,57	8 970,14
		2184	Mobilier	50 000,00	12 500,00
		2188	Achat de matériel	74 711,74	18 677,94
Opération 34	Domaine de Lauwin			100 000,00	25 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	100 000,00	25 000,00
Opération 41	Bois communal			150 000,00	37 500,00
		2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	150 000,00	37 500,00
Opération 51	Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire			1 746 000,00	436 500,00
		21318	Autres bâtiments publics	1 746 000,00	436 500,00
Opération 60	Restructuration Place de l'Europe – Parvis Maire			1 000 000,00	250 000,00
		2152	Installations de voirie	1 000 000,00	250 000,00
Opération 76	Parc salle sport – Réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau			1 023 386,00	255 846,50
		21318	Autres bâtiments publics	1 023 386,00	255 846,50
Opération 79	Restructuration de l'école maternelle – Aménagement des Abords			133 755,54	33 438,89
		21312	Bâtiments scolaires	133 755,54	33 438,89
Opération 81	Eclairage Public – Passage en LED			120 000,00	30 000,00
		2152	Installations de voirie	120 000,00	30 000,00
Opération 84	Aménagement résidence de la Fontaine Bleue			1 739 599,23	434 899,81
		2152	Installations de voirie	1 739 599,23	434 899,81
Opération 85	Route d'Esquerchin			50 000,00	12 500,00
		2152	Installations de voirie	50 000,00	12 500,00
Opération 86	Signalétique dans le village			35 000,00	8 750,00
		2152	Installations de voirie	35 000,00	8 750,00
Opération 87	Aménagement ruelle de l'Abbé Réquillart			130 000,00	32 500,00
		2152	Installations de voirie	130 000,00	32 500,00
Opération 88	Chaussées rue de la Paix et Vasco de Gama			180 000,00	45 000,00
		2152	Installations de voirie	180 000,00	45 000,00
Opération 10009	Travaux de bâtiments			160 215,65	40 053,91
		21312	Bâtiments scolaires	40 000,00	10 000,00
		21318	Autres bâtiments publics	120 215,65	30 053,91
Opération 10006	Achat immobilier			127 777,90	31 944,47
		2115	Terrains bâtis	127 777,90	31 944,47
Total des crédits				7 014 985,23	1 753 746,31

Toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2023, aux opérations prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)
- de fixer les montants et l'affectation des dépenses tels que repris dans le tableau ci-dessus,
- dit que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2023, aux opérations prévues.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET,
Maire de Lauwin-Planque